COMMUNE DE
CUDREFIN

Préavis n° 107-2025
au Conseil communal
de Cudrefin

Réfection des murs du cimetière de Montet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

Le cimetière de Montet constitue un lieu de mémoire et de recueillement important pour la population. Son entretien régulier est une responsabilité essentielle de la Commune, tant pour des raisons patrimoniales que pour garantir un cadre digne et respectueux aux familles.

Au fil du temps, les murs de clôture de ce cimetière se sont détériorés : fissurations, crépis dégradés, joints usés, couvertines endommagées. Ces défauts, en plus de nuire à l'esthétique, compromettent la stabilité et la pérennité des ouvrages.

Face à ce constat, la Municipalité estime nécessaire d'entreprendre une réfection complète des murs, afin de préserver ce patrimoine et d'assurer la sécurité et la durabilité des installations.

Après consultation de la Direction générale des immeubles et du patrimoine, il s'avère que le cimetière de Montet est un lieu protégé. En conséquence, les interventions devront être réalisés en respectant des manières de faire bien précises, conformément aux exigences de protection du patrimoine.

2. Objet du préavis

Le présent projet a pour objectif la réfection complète des murs de clôture du cimetière de Montet. Avec le temps, ceux-ci ont subi d'importantes dégradations qui compromettent leur stabilité et nuisent à l'image du site.

L'intervention envisagée permettra de remettre en état l'ensemble des murs, de renforcer leur solidité et d'assurer une protection durable contre les effets du temps. Elle offrira également une apparence harmonieuse et soignée, contribuant à préserver le caractère paisible et digne de ce lieu de mémoire.

Cette rénovation globale présente l'avantage de traiter définitivement les problèmes constatés, plutôt que de procéder par réparations ponctuelles. Elle garantit ainsi une solution durable, respectueuse du patrimoine communal et économiquement plus rationnelle à long terme.

3. Coût et financement

L'ensemble du projet représente une dépense totale de CHF 225'000.00, détaillée ci-dessous :

- Mur Sud : CHF 38'800.00
- Mur Ouest : CHF 50'770.00
- Mur Est : CHF 50'770.00
- Mur Nord : CHF 49'260.00

Sous-total HT : CHF 189'600.00
+ divers et imprévus 10% : CHF 18'960.00
Total HT : CHF 208'560.00
TVA (8.1 %) : CHF 16'893.36

Total TTC : CHF 225'453.36
Arrondi à : CHF 225'000.00

Ce montant couvre l'ensemble des interventions nécessaires, depuis l'évacuation des éléments dégradés jusqu'à la remise en état final, incluant la reprise des maçonneries, le crépissage complet et la pose de nouvelles couvertures en granit. Il s'agit d'un investissement global, permettant de traiter de manière définitive les dégradations et de garantir la pérennité des ouvrages.

Le financement sera assuré par les liquidités communales. Afin de refléter correctement la nature patrimoniale de l'opération, cette dépense sera inscrite au registre des investissements et amortie sur une durée de dix ans. Cette approche permet de lisser l'impact financier sur la durée et d'éviter d'alourdir excessivement les charges annuelles de fonctionnement.

La Municipalité appliquera la procédure d'acquisition conforme aux règles en vigueur en matière de marchés publics. Certains travaux périphériques (notamment l'enlèvement d'arbustes et la remise en état ponctuelle des surfaces herbeuses) seront pris en charge par les services communaux et ne génèreront pas de coûts externes supplémentaires.

4. Conclusions

La Municipalité considère que ce projet constitue un investissement nécessaire pour la Commune. La réfection des murs du cimetière de Montet ne relève pas seulement d'un entretien ordinaire : elle vise à assurer la pérennité d'ouvrages anciens, dont la dégradation progressive met en péril la sécurité, l'esthétique et la dignité des lieux.

Au-delà de l'aspect patrimonial, il s'agit également d'un engagement envers la population. Le cimetière doit rester un espace de recueillement soigné, harmonieux et respectueux, à la hauteur de l'importance symbolique qu'il revêt. Une intervention globale et planifiée permet de répondre à cette exigence, tout en évitant l'accumulation de réparations ponctuelles qui, à terme, coûteraient davantage et ne garantiraient pas une cohérence d'ensemble.

Sur le plan financier, l'inscription de cette dépense au registre des investissements, assortie d'un amortissement sur dix ans, reflète une gestion saine et transparente. Cette approche permet de lisser la charge dans le temps et d'équilibrer les comptes communaux, tout en donnant une juste valeur au patrimoine funéraire de la Commune.

En adoptant ce projet, le Conseil communal confirme sa volonté d'entretenir et de valoriser les infrastructures collectives, tout en assurant un cadre digne et sécurisé pour les générations présentes et futures.

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir se prononcer sur les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Cudrefin

Vu le présent préavis,
Ouï le rapport des commissions compétentes,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accepter la dépense totale de CHF 225'000.00 destinée à la réfection des murs des cimetières communaux.

1. D'accepter la prise en charge de son financement comme suit :
    a. Financer par les liquidités communales
    b. Amortissement sur une durée de 10 ans.

2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Cudrefin, le 13 octobre 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic		Le Secrétaire
Richard Emmenegger		Florian Metraux